tablir ? Car, il n'est pas admissible, un seul instant, que des bandits de cette envergure puissent dormir tranquilles, ou à peu près, grâce à l'idée trop juste qu'ils ont, que M. de Paris restera chez lui.

JEAN DE NIVELLE.

LE TONKIN

Le *Figaro* reçoit d'un de ses amis, qui fait de grandes affaires avec la Cochinchine et la Chine, une lettre de Shang-Haï. Nous en détachons un extrait qui a son importance, venant de Chine même:

« Shang Haï, 18 avril 1883.

» D'après les impressions que nous avons recueillies en route, d'après celles que nous recueillons en Chine, nous craignons bien que la France, en abandonnant la politique proposée par M. Bourée, son ambassadeur à Pékin, et en engageant l'expédition du Tonkin, telle qu'elle le fait en ce moment, ne se soit lancée dans une fausse voie qui l'entraînera à des dépenses d'hommes et d'argent incalculables.

» Il semble que le gouvernement, en faisant une expédition lointaine, répondait à un désir national qui s'accentue de plus en plus tous les jours, celui d'ouvrir des débouchés à notre commerce. La conquête ou le protectorat du Tonkin devait donc avoir pour but surtout de nous ouvrir, par terre, des débouchés avec la Chine par la libre navigation du fleuve Rouge.

» Il semblait alors que l'on devait tout d'abord se mettre d'accord avec le gouvernement chinois qui, à tort ou à raison, considère encore ces pays comme ses tributaires, et qui touche au Tonkin par quatre de ses provinces ; autrement prendre le Tonkin, et se trouver en présence d'une Chine fermée, c'est faire œuvre incomplète, et dont les conséquences n'ont certainement pas été comprises en France.

» Notre ambassadeur, M. Bourée, avait suivi cette ligne de politique, et après des négociations longues et habiles, il était arrivé à un accord avec les Chinois, par lequel la France obtenait les quatre-vingt-dix centièmes du Tonkin, et par lequel la Chine nous accordait des conditions exceptionnelles et privilégiées pour notre commerce avec ses provinces limitrophes. En plus, sur la foi des négociations, la Chine avait retiré ses troupes. Dans ces conditions, l'expédition du Tonkin se faisait sans coup férir ; la Chine ne perdait pas la face (avait l'honneur sauf) vis à vis de son peuple. Le gouvernement chinois attendait donc avec confiance le résultat des négociations suivies avec notre ambassadeur.

» Tout d'un coup, les choses changent de face : c'est par un télégramme que notre ambassadeur est rappelé ; c'est par un télégramme que l'ordre est donné à la flotte de commencer les hostilités, et la France se trouve par le fait en pleine déclaration de guerre avec la Chine. En effet, les premiers actes ont été d'arrêter les bateaux chinois qui font le commerce avec le Tonkin, etc., de saisir les riz dont ils étaient chargés.

» Nous ne savons pas si, en France, on a bien calculé les conséquences d'une expédition du Tonkin, en ayant la Chine contre soi. Il ne faut pas être prophète pour prédire que, dans ces conditions, c'est une expédition qui non seulement va nous coûter des hommes et des millions, mais qui certainement amènera des complications redoutables. La Chine d'aujourd'hui n'est plus la Chine d'autrefois, elle connaît le jeu des alliances, et de deux choses l'une : ou bien l'idée du gouvernement français est de limiter la lutte au Tonkin, et même là, on se trouvera, d'ici peu, en présence d'une résistance qui exigera non plus l'envoi de quelques compagnies, mais certainement l'envoi de 20,000 hommes ; ou bien, ce qui sera fatal, on sera appelé à défendre en Chine même nos intérêts et nos nationaux, et ce jour-là, soyez en sûrs, la Chine ne sera toute seule contre nous.

» Nous craignons bien que l'opinion publique ait été égarée en France sur cette question du Tonkin ; nous craignons que la question n'ait été mal engagée, et si l'on avait fait connaître publiquement, d'un côté, les avantages d'un accord avec la Chine, d'un autre côté, les éventualités d'une lutte avec elle dans l'intérieur du Tonkin, nous croyons qu'on eût laissé un peu plus de côté la question de quelques intérêts privés, au sujet desquels on a fait beaucoup de tapage, pour n'envisager que le grand intérêt de la France, qui était de s'ouvrir des débouchés commerciaux avec un grand pays. L'expédition telle qu'elle est engagée fermera ces débouchés pour longtemps. X... »

SONNET

Sous l'habile direction de notre confrère LA FARE, *la France Littéraire* a pris rapidement une place honorable dans la presse parisienne. Ce journal, exclusivement rédigé par ses lecteurs et ses abonnés, publie la prose et les vers.

Nous extrayons du dernier numéro le sonnet suivant, dont l'auteur a été trop modeste en gardant l'anonyme :

Qu'est le passé ? Le lien fatal que rien ne brise,
Le regret éternel d'un plaisir négligé,
Le souvenir navrant d'un bonheur partagé,
Ou l'incessant remords d'une faute commise.

Qu'est l'avenir ? Le roc hostile au naufragé,
Le désir que jamais le temps ne réalise,
L'insondable chaos qui nargue l'analyse,
Ou le chagrin brutal que rien n'a présagé.

Vivons pour le présent : la raison le conseille;
Le cœur qui ne connaît ni lendemain, ni veille,
Porte encor son fardeau quand d'autres ont failli.

De l'aurore à la nuit l'homme poursuit sa route
Entre deux ennemis : la mémoire et le doute ;
Il n'a qu'un ami sûr pour escorte : l'oubli !

G. DE M R

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

L'EXPÉDITION DU TONKIN

Paris, 1er juin.

On s'est préoccupé hier, au conseil des ministres, du service des communications à établir entre le Tonkin et la Cochinchine française. Il est probable qu'un crédit va être demandé aux Chambres pour établir un câble télégraphique de Saïgon à Hai-Phong avec embranchement sur Hanoï. La pose de ce câble est une opération urgente, car, dès le mois d'octobre, la traversée de Saïgon au fleuve Rouge est des plus aléatoires, contrariée qu'elle est par la grosse mer, les grandes brises de la mousson du Nord-Est qui soufflent pendant six mois et par un courant du Nord qui, sur la côte d'Annam, a une vitesse de trois à quatre nœuds.

Le *Château-Renaud* a reçu l'ordre de se rendre à Port-Saïd en touchant à Alger, en route pour le Tonkin. Le *Château-Renaud* recevra à Port-Saïd ses dernières instructions.

Les départs de troupes pour le Tonkin

Toulon, 1er juin.

Le transport le *Mytho* est parti aujourd'hui.

Le contre-amiral Courbet arborera son pavillon sur le *Tourville*, qui rejoindra le *Bayard* à Alger.

Le *Shamrock* fera le voyage régulier en Cochinchine, le 20 juillet prochain, en remplacement du *Ving-Long*, dont on croit le départ prochain.

Le cuirassé *Richelieu* est entré dans la première catégorie.

Chaque jour, de nouveaux détachements de troupes arrivent à Toulon.

Paris, 1er juin.

Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie a reçu l'ordre d'envoyer au Tonkin toutes ses forces disponibles. La saison étant actuellement favorable, on compte que le transport *Annamite* le *Mytho* pourront arriver au Tonkin en 35 jours.

La Chine dans la question du Tonkin

Le *Voltaire* publie une conversation d'un de ses rédacteurs avec M. Dupuis, explorateur du Tonkin.

M. Dupuis affirme que la Chine n'interviendra pas au Tonkin.

NOUVELLES DIVERSES

Le naufrage du duc de Chartres

Paris, 1er juin.

Des avis de Moscou disent que le duc de Chartres a fait naufrage dans la mer Caspienne et s'est sauvé avec beaucoup de peine.

La naturalisation

Paris, 1er juin.

Il y a quelques mois, une proposition de loi de M. Batbie sur la naturalisation était renvoyée par le Sénat à l'examen du conseil d'Etat. Ce projet, élaboré par ce dernier, sera prochainement déposé par le gouvernement sur le bureau du Sénat. Nous croyons savoir que le conseil d'Etat a notablement étendu la partie du projet primitif, de façon à embrasser l'ensemble des règles relatives à l'acquisition, à la perte et au recouvrement de la qualité de Français. Outre l'avantage qu'il présente de confier une matière dont la connaissance exige la combinaison de dispositions assez nombreuses et de dates différentes, le nouveau projet, tel qu'il se présente à l'examen des Chambres, comble des lacunes et consacre des innovations importantes.

On sait que, d'après la législation actuelle, il est de principe que la naturalisation est personnelle, accordée au chef de famille, elle ne profite ni à la femme ni aux enfants mineurs, lesquels restent étrangers, sauf à faire eux-mêmes une demande de naturalisation.

La plupart des législations étrangères ont abandonné ce système. On a considéré en général que ce principe, qui conserve à la femme une nationalité différente de celle du mari, qui conserve à l'enfant mineur la nationalité qu'abandonne son père, a l'inconvénient grave de rendre l'unité de la famille; contraire aux liens naturels qui unissent l'enfant et le père, il risque de créer entre les époux un véritable divorce moral. On a constaté en outre que cette disposition constitue une source permanente de difficultés très délicates résultant du conflit des lois françaises et étrangères dans leur application aux membres d'une même famille.

Ces inconvénients disparaissent dans le système de la naturalisation collective, aujourd'hui adopté dans presque tous les pays : la naturalisation obtenue par le père s'étend à la femme et aux enfants mineurs. L'union de la famille se trouve ainsi maintenue par la communauté de patrie.

C'est là, sauf les tempéraments exigés par des espèces particulières, le principe dont on propose l'introduction dans notre législation.

Une lettre du duc de Broglie

Le *Temps* publie la lettre suivante que M. le duc de Broglie lui a adressée ;

« Monsieur le directeur.

« On me fait connaître un passage de votre numéro d'hier qui tend à faire remonter au ministère que je présidais en 1873 la responsabilité des tristes événements qui se passèrent au Tonkin l'année suivante, et en particulier de la mort tragique de M. le commandant Garnier. C'est là, assure-t-on, l'origine des difficultés de la situation actuelle.

» Pour rectifier cette fausse appréciation, j'emprunterai un témoignage qui ne sera point accusé d'une trop grande partialité en faveur des ministres de 1873. C'est celui de M. Georges Perin, qui s'est exprimé ainsi dans la séance de la Chambre des députés du 15 mai dernier.

« J'ai là le texte même de la dépêche qu'au » mois de juillet 1873 M. le ministre de la ma» rine envoyait à l'amiral Dupré, et dans la» quelle il lui disait : Sous aucun prétexte, pour » quelque raison que ce soit, n'engagez pas la » France au Tonkin.

» Le ministre d'alors faisait valoir les motifs » sur lesquels je ne reviendrai pas : il suffit » pour les deviner de se rappeler qu'en 1873 on » était bien près de 1870. L'amiral Dupré n'a » pas tenu compte de ces dépêches et il a donné » des ordres à M. Francis Garnier.»

» Ces assertions sont parfaitement exactes. Je n'ai pas à apprécier ici les motifs qui décidèrent M. l'amiral Dupré à donner, contrairement aux instructions du gouvernement, à M. le commandant Garnier la mission où il a trouvé la mort. Mais quant à l'ordre qui fut envoyé de ne pas engager la France dans une expédition lointaine en juillet 1873, alors que les Prussiens n'avaient pas encore évacué le territoire français et que l'indemnité de guerre n'était pas encore entièrement payée, j'en accepte, au nom du ministère que j'avais l'honneur de présider, l'entière responsabilité.

» Agréez, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments très distingués.

» BROGLIE. »

Les élections départementales

Paris, 1er juin.

Les préfets sont invités à tenir le ministre de l'intérieur au courant de toutes les candidatures aux conseils généraux qui peuvent se produire pour le renouvellement de ces assemblées départementales. Des instructions leur seront envoyées, à ce sujet, en temps opportun.

La succession de M. Laboulaye

Paris, 1er juin.

Il est beaucoup question de M. Tirard pour succéder à M. Laboulaye comme sénateur inamovible.

On ne sait encore quelle est la résolution du ministre des finances, mais sa candidature rencontre déjà de nombreuses sympathies.

Le successeur du général Thibaudin

Le *Soleil* parle du remplacement du général Thibaudin, au ministère de la guerre. Hier, dit il, on désignait le général Carré de Bellemare comme devant succéder au ministre actuel.

L'affaire des cinq officiers

Paris, 2 juin.

On lit dans le *Soleil* :

«Nous avons parlé d'un fait qui se serait passé dans une ville de l'Est. Cinq officiers auraient été frappés de quinze jours d'arrêts pour avoir refusé d'apposer leurs signatures à une liste de souscription pour la statue de Gambetta.

» Un journal du soir répond que le fait est impossible : 1° parce que le ministre de la guerre n'en a pas connaissance ; 2° parce qu'un général de division ne peut pas lever des arrêts infligés *par un général de brigade*.

» Nous avons dit que les arrêts avaient été infligés par un *colonel*, et non par un *général de brigade*.

» Le journal du soir qui nous répond aurait pu dire que le fait est impossible parce qu'il est scandaleux.

» Malheureusement le fait, quoique scandaleux, est vrai.

» Si le ministre de la guerre n'a pas de renseignements, qu'il en demande. »

L'Etat et la Compagnie du Nord

Paris, 1er juin.

On assure que la convention entre le gouvernement et la Compagnie des chemins de fer du Nord a été signée dans la matinée.

Conseil municipal

Paris, 1er juin.

Le secrétaire général lit un décret de M. Grévy annulant le vote de blâme du 21 mai contre M. Oustry, préfet de la Seine.

Le Conseil prend en considération la proposition de M. Herve tendant à donner le nom de Riviéra à une rue du quartier Marbeuf.

Le conseil approuve le crédit pour les obsèques du colonel Froidevaux, mais il décide que, dorénavant, les frais pour le service religieux seront laissés à la charge de la famille.

Le journal Le Jour

Paris, 1er juin.

M. Andrieux abandonne la direction politique du journal le *Jour*, dont M. Détroyat demeure le rédacteur en chef.

Le départ de M. Andrieux est motivé par des convenances d'ordre purement personnel.

Mgr de Bonnechose

Paris, 1er juin.

Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen, a eu ces jours derniers, deux entrevues avec le président de la République.

Le cardinal s'est joint à Mgr de Lavigerie pour solliciter de M. Grévy la cessation des persécutions que le gouvernement exerce contre le clergé.

Le cardinal Lavigerie

Paris, 1er juin.

Plusieurs journaux parlent d'une prétendue maladie de S. Em. le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger. Cette nouvelle est inexacte. Son Eminence, après la fatigue de ses longs voyages, prend simplement quelques jours de repos. Sa santé est, du reste, bonne ; et hier même il a présidé solennellement chez les Dames de Sion, la cérémonie de la confirmation.

Louise Michel en Cour d'Assises

Paris, 1er juin.

L'affaire de Mlle Louise Michel et autres viendra devant la cour d'assises de la Seine à l'audience du 21 courant.

La cour sera présidée par M. le conseiller Ranse.

On sait que Mlle Louise Michel, Jean Joseph Pouget, Eugène Mareuil, Léon Justin Thierry, Claude Gorget, Henri Enfroy, Adolphe Moreau, Marie Paul Ange Martinet et la femme Bouillet, sont renvoyés en cour d'assises sous l'inculpation de pillage par bande et à force ouverte.

Le second Canal de Suez

Paris, 1er juin.

M. Ferdinand de Lesseps, président de la Compagnie du Canal de Suez, annoncera lundi prochain, 4 courant, à ses actionnaires, la création d'un second canal.

Deux projets financiers sont en présence pour créer les ressources nécessaires aux travaux ;

Une création d'actions

Une création d'obligations

Dans l'un et l'autre cas, le droit de préférence aux obligations ou le droit de souscription aux actions appartiendra aux 224,000 actions, munies actuellement de leurs coupons de dividendes, et aux 120,000 délégations qui représentent jusqu'en 1894 les 276,000 actions acquises naguère par le gouvernement anglais.

Une adresse a M. de Lesseps

Amsterdam, 1er juin.

Une réunion d'armateurs et de négociants hollandais a signé et envoyé une adresse à M. Ferdinand de Lesseps, appréciant « tout ce qu'il a fait pour conserver le canal de Suez son caractère cosmopolite et universel.»

» Nous venons dit l'adresse, vous assurer que chez nos nationaux la confiance dans l'illustre fondateur augmente à chaque nouvelle difficulté qui surgit sous vos pas et que votre infatigable dévouement à sa grande œuvre réussit à aplanir.»

L'adresse porte en tête la signature de M. D. Cordes, président de la chambre de commerce et président du comité de l'Exposition internationale et coloniale, et celle des directeurs des trois grandes Compagnies de navigation à vapeur néerlandaises.

Une trombe

Epinal, 1er juin.

Un trombe d'eau a ravagé la ville.

La campagne a également beaucoup souffert.

Les dommages ne peuvent être appréciés encore exactement. Dans l'intérieur de la ville une trentaine de maisons d'indigents ont été envahies et dévastées par les eaux.

La pacification en Algérie

Alger, 1er juin.

Un télégramme de Geryville signale la rentrée sur notre territoire d'importants contingents d'insurgés ou dissidents du Sud-Oranais qui ont fait leur soumission.

En voici le dénombrement :

Tribu des Laghouat-Ksell, 40 tentes et 266 chameaux;

Tribu des Ouled-Sidi-Cheik, 23 tentes et 32 chameaux ;

Tribu des Ouled-Sidi-Hamed, 56 tentes et 272 chameaux ;

Tribu des Ouled Sidi-Ben-Ames, 1 tente et 5 chameaux;

Tribu des Ouled-Ziad, 5 tentes et 5 chameaux;

Tribu des Trafis, 476 tentes et 2391 chameaux;

Ensemble : 601 tentes et 2971 chameaux.

TUNISIE

Tunis, 1er juin.

Le général Pesme, inspecteur de la gendarmerie, de retour de son inspection dans la Régence, est parti aujourd'hui pour l'Algérie.

A la suite d'une décision du ministre des postes et des télégraphes, le service télégraphique du bureau de Tunis a été étendu jusqu'à minuit.

Quelques personnes ont répandu le bruit que la majeure partie de nos troupes quitterait sous peu la Régence. La vérité est que quelques bataillons à effectifs très faibles se sont embarqués pour la France et que d'autres seront remplacés.

Le mouvement des troupes porte surtout sur des changements de garnison, afin de ne pas laisser les mêmes hommes longtemps dans les postes les plus désagréables.

Les personnes qui jugent sainement les choses sont d'avis que rien ne réussira dans la Régence sans l'abolition des capitulations. La bonne volonté du gouvernement tunisien ne suffit pas pour prévenir les délits, et toutes les mesures prises à cet effet n'aboutissent à aucun résultat pratique.

Nous organisons, il est vrai, une police française, mais il faudrait qu'elle pût agir sans restrictions.

Les vols et délits continuent toujours.

On assure toutefois que les négociations au sujet de l'abolition des capitulations sont en bonne voie.

L'inspecteur des forêts, M. Lefèvre, part pour la Kroumirie avec un personnel d'opération.

Un abordage en mer

Tunis, 1er juin.

Dans la nuit du 29 au 30 mai, la canonnière française *Le Gladiateur*, mouillée dans la rade de Sfax, a été abordée, à une heure du matin par le vapeur anglais *Allegro* chassant sur ses ancres.

Le *Gladiateur* a reçu de légères avaries.

L'*Allegro* a quitté Sfax dans la nuit du 30 au 31 mai.

ÉTRANGER

L'anniversaire de la mort du Prince Impérial

L'anniversaire de la mort du Prince Impérial a été célébré hier, 1er juin, à Chislehurst.

L'Impératrice, le prince Jérôme et son fils Louis y assistaient.

On ne signale la présence d'aucun étranger.

Chambre des communes

Londres, 1er juin.

M. Barwelte demande si le gouvernement offrira ses bons offices entre la France et la Chine.

M. Gladstone dit que le gouvernement est toujours prêt dans l'intérêt des puissances amies à offrir ses bons offices, si la puissance amie est impliquée dans des difficultés; mais rien ne justifierait maintenant des offres pareil à la France et à la Chine. Le gouvernement ne perdra pas de vue cette affaire !!!

Les troubles anti-sémitiques de Rostoff

Londres, 31 mai.

D'après une dépêche de Berlin, publiée par les journaux anglais, l'émeute du 23 mai contre les Israélites de Rostoff aurait été fort grave.

L'ordre n'aurait été rétabli que dans la nuit, après que la populace aurait eu détruit 130 maisons.

Une trentaine de personnes auraient été tuées par la troupe.

Beaucoup d'israélites se seraient enfuis à la campagne.

A Madagascar

Londres, 2 juin.

L'*Agence Reuter* a reçu de Tamatave la dépêche suivante, en date du 18 mai :

« Des avis reçus de Tamatave annoncent que les navires de guerre français ont bombardé les villes d'Amoron Sangana et de Passandava, ports situés sur la côte N. O. de Madagascar, et actuellement réclamés par la France.

» Les marchandises étrangères ont en beaucoup à souffrir de ce bombardement, dont la nouvelle a produit une grande émotion chez toutes les populations de l'île.

» L'amiral Pierre est attendu à Tamatave sous peu de jours, mais on croit qu'il ne présentera aucun ultimatum.

» Le gouverneur Hova se déclare résolu à résister par la force des armes à l'agression de la France, et hâte ses préparatifs militaires.

» La tranquillité est parfaite à Antananarive.»

Les fêtes de Moscou

Moscou, 1er juin.

Les insignes impériaux ont été reportés définitivement à la salle des armures, en grande cérémonie. Ce soir un dîner de gala aura lieu au palais du Kremlin; les maréchaux de la noblesse, les députations des maires, des dames et demoiselles d'honneur et des dignitaires russes y sont seuls invités.

Au dîner qu'offrira ce soir le chevalier Nigra, plusieurs ambassadeurs se trouveront parmi les convives, entre autres M. Waddington.

Au bal donné chez M. de Schveinitz, l'empereur, l'impératrice, la famille impériale, les princes étrangers et tous les ambassadeurs, conseillers d'ambassades et attachés militaires assisteront; mais l'installation de l'ambassade allemande, ne permettant pas d'inviter tout le personnel des ambassades, les invitations ont été assez restreintes.

On fait de grands préparatifs pour la fête populaire de demain : six cent mille rations de gâteaux et autant de cruchons et de gobelets marqués aux armes impériales sont préparés pour être distribués à la foule.

On assure que la rentrée solennelle de l'empereur à Saint-Pétersbourg n'aura pas lieu immédiatement. L'empereur irait à Peterhoff, près Saint-Pétersbourg, où il se reposerait quelque temps.

Dimanche, dîners diplomatiques chez MM. Waddington et de Schewenitz.

Moscou, 1er juin.

Hier, à deux heures de l'après midi, l'Empereur a rendu visite au prince Alexandre de Bulgarie.

L'Allemagne et le Vatican

Rome, 1er juin.

Le *Diritto* croit savoir que M. Schlozer quittera Rome prochainement pour n'y plus revenir, les négociations engagées ayant complètement échoué.

Un démenti

Rome, 1er juin.

L'*Agence Stefani* publie une note démentant la nouvelle d'après laquelle le gouvernement italien aurait commandé 120,000 canons de fusil à la manufacture d'armes de St Etienne.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES VOTES DE M. A. SCRÉPEL. — Dans la séance du jeudi 31 mai, M. A. Scrépel a voté pour le paragraphe additionnel proposé par la commission à l'article 11 du projet de loi concernant la réforme judiciaire.

LA POSE DU COQ DU CLOCHER DE ST-MARTIN. — Ce matin, à onze heures et demie, a eu lieu la pose du coq du clocher de l'église Saint-Martin. Dès dix heures, de nombreux curieux stationnaient sur la Grande Place, pour assister à la périlleuse opération.

C'est M. Richez, directeur des travaux municipaux, qui, avec l'aide de deux ouvriers, a accompli cet intéressant travail. Il s'est acquitté de sa tâche avec un admirable sang-froid. Nous le félicitons ainsi que ses deux aides.

La restauration de la tour est maintenant complète.

Rappelons à cette occasion que la flèche du clocher a été construite en 1824, et qu'en cette même année, a été placé le premier coq. Avant cette époque, la tour s'arrêtait au guetteur, et servait à relier le télégraphe aérien de Lille à Bruxelles.

Ce télégraphe avait été détruit en 1814 par les troupes alliées, et reconstruit depuis.

LA FONTAINE a presque complètement disparu de la Grande Place. Les statues allégoriques et le piédestal ont été enlevés et transportés au Boulevard Gambetta.

ADJUDICATION. — Le mardi 19 juin, il sera procédé, à la Mairie, à l'adjudication des travaux de construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée, rue de l'Avocat.

Le projet est évalué à la somme de 12,000 francs.

L'INSPECTION DES CHEVAUX ET MULETS. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« L'inspection des chevaux et mulets se fera à l'Abattoir :

1° Pour le canton Est le mercredi 6 au samedi 9 juin ;

2° Pour le canton Ouest, du lundi 11 au mercredi 13 juin.

» Les intéressés devront se munir de la convocation qui leur a été remise et présenter les animaux à l'heure indiquée.

» La commission fait appel à la bonne volonté de chacun pour éviter les nombreuses contraventions des années précédentes.»

AU PARC DE BARBIEUX. — Demain dimanche, il n'y aura pas de concert au parc de Barbieux !!!

LA CONCORDIA donnera lundi, à sept heures et demie du soir, un concert au kiosque de la place Sainte-Elisabeth.

LA FÊTE DE BIENFAISANCE. — Nous avons plusieurs fois déjà parlé de la fête qui aura lieu le 17 juin dans les jardins de MM. Pierre Catteau et le comte Mimeral, au profit des Ecoles libres. Déjà, les jardins subissent des transformations pour permettre de donner à la fête le plus de splendeur possible. Il y aura de tout dans cette foire aux plaisirs : depuis l'homme géant jusqu'à l'*anochin* à deux têtes.

De charmantes houtiquières vendront toute espèce d'objets. Les saltimbanques improvisés, les clowns, les hercules (de vrais hercules) les artistes dramatiques lyriques, les médecins célèbres (non diplomés), vendant des remèdes pour toutes les maladies.... de cœur, et du cœur ne feront pas défaut.

Jamais Rouhaix n'aura vu fête plus attrayante.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — Parmi les 41 affaires inscrites cette semaine au rôle du Tribunal de simple police, 4 ont été remises. Un grand nombre de condamnations ont été prononcées pour divagation de chien.

UN ACCIDENT RUE DE LILLE. — Hier, vers six heures et demie du soir, le *car* à vapeur, venant de Lille, était arrivé près de la rue Charles-Quint, lorsque la machine alla heurter contre un cheval monté par un cavalier.

Celui-ci suivait la même direction que le car. Malgré les nombreux avertissements du machiniste et des passants, il ne s'aperçut pas du danger. Le choc du *car* renversa cheval et cavalier qui roulèrent à terre, le long des voitures. Les passants croyaient le cavalier tué. Mais, par un hasard providentiel, il n'avait reçu aucune blessure. Le cheval boitait légèrement.

C'est grâce à la présence d'esprit du machiniste que cet accident n'a pas eu de suites plus graves.

ENCORE UNE EXPULSÉE. — L'agent de sûreté Marais a arrêté hier Marie Vandeputte, née à Saint-Genois (Belgique), pour infraction à un arrêté d'expulsion.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — MM. Challe et Bellon, 13, rue des Filles-du Calvaire, reçoivent tous les matins, tous les articles de fantaisie haute nouveauté et soirie en confection d'été. — MM. P. et G. Puy, 11, boulevard du Temple, achètent les tissus légers, lingerie, et nouveautés diverses pour hommes et dames. — MM. Jouve, Bonnemain et Queruel, 129, rue de Turenne, achètent tissus, dentelles, soieries et fantaisies haute nouveauté — M. Israël, 53, rue Montmartre, a un acheteur de tissus, soieries, etc. — MM. Marphs et Daltoy, 15, rue Paul-Lelong, ont un acheteur de tissus et costumes. — MM. Villan et fils, 30, rue de l'Entrepôt, ont des ordres en tissus et un acheteur de divers articles. — MM. Pinto et Braga, 50, rue de Paradis, ont un nouvel acheteur de tissus. — MM. Hannoyer, Rosa et Cie, 60, rue de Chabrol, ont des ordres en tissus. — MM. Fould frères, 36, rue du Faubourg-Poissonnière, ont des acheteurs en tissus et divers articles. Voir MM. Herné et Bacon. — MM. Aug. Junca et Cie, 132, rue du Faubourg-Saint-Denis, ont leur acheteur de Montevideo pour les tissus.

TOURCOING

LES VOTES DE M. DEBUCHY. — Dans la séance du jeudi 31 mai, M. Debuchy a voté contre le scrutin sur le paragraphe additionnel proposé par la commission à l'article 11 du projet de loi concernant la réforme judiciaire.

UNE GRÈVE. — A la suite d'une discussion qu'ils avaient eu avec leur patron, les ouvriers d'une filature de Tourcoing s'étaient mis en grève.

Cette grève est aujourd'hui complètement terminée.

ACTE DE COURAGE. — Hier, vers sept heures du soir, la voiture de M. Carrette, boulanger, stationnait, rue du Haze, en face du cabaret Testelin.

Le domestique voulut donner à manger au cheval, et il le debrida.

Dès que l'animal se sentit libre, il prit une course rapide et parcourut au galop les rues du Haze, Nationale, de l'Hôtel-de-Ville et de Tournai.

C'est là qu'il fut arrêté par un courageux citoyen, M. Louis Haquette, ferblantier.

Des enfants jouaient dans la rue au moment où le cheval arrivait à toute vitesse ; ils allaient être écrasés. Prompt comme l'éclair, M. Louis Haquette ne consulta que son courage. Il se jeta à la tête du cheval affolé par la peur, le saisit d'une main vigoureuse et parvint à l'arrêter quelques mètres plus loin.

Nous adressons à M. Haquette nos sincères félicitations.

AFFAIRE DE MARCQ. — Le nommé Florian Vandenkiste, dont nous avons dernièrement annoncé l'arrestation pour vagabondage, est aujourd'hui inculpé d'avoir participé à la grave affaire de Marcq-en-Barœul.

TAPAGE. — V... Benjamin, âgé de 17 ans, D... Louis, âgé de 15 ans, et P... Louis, âgé de 54 ans, que la boisson avait rajeuni, faisaient du tapage dans la rue, à une heure assez avancée. La police a dressé contre eux procès-verbal.

LILLE

PERSONNEL ADMINISTRATIF. — Hier a eu lieu à Paris, le mariage de M. Poirson, conseiller de préfecture du Nord, avec Mlle Bivort. Bien que restant conseiller de préfecture à Lille, M. Poirson est remplacé dans les fonctions de chef de cabinet par M. Ch. Raguet, qui sera en même temps secrétaire particulier du préfet. M. Forestier, qui occupait ces fonctions, retourne à Paris, pour remplir un poste dans l'administration.

FACULTÉ DE DROIT. — La Faculté libre de droit vient de remporter un brillant succès. Trois aspirants au second examen de doctorat, qui se sont présentés le même jour et devant le même jury, ont été reçus de la manière la plus honorable. MM. Roquette et Boutry ont été reçus avec cinq boules blanches, M. Hullen avec quatré boules blanches et une blanche-rouge. Nous félicitons ces vaillants jeunes hommes qui avaient admirablement travaillé et méritaient pleinement cet éclatant succès.

FACULTÉ DES SCIENCES. — M. l'abbé Neuertz, prêtre du diocèse de Luxembourg, étudiant à la Faculté des sciences, a passé, le 19 et le 20 avril dernier, devant le jury d'Etat du Grand-Duché, son examen de seconde candidature ès-sciences physiques et mathématiques; il a obtenu la note : *avec distinction*.

CONFÉRENCE SOCIALE. — Vendredi prochain, 8 juin à 8 h. 1/4 du soir, M. Thellier de Pontcheville donnera une conférence sur la *Question ouvrière*.

Un grand nombre de nos lecteurs ont été à même d'apprécier l'éloquente parole de M. Thellier. En mainte occasion l'orateur a traité les difficiles questions que soulève l'organisation moderne du travail.

Nous souhaitons à l'honorable conférencier un auditoire digne de son talent.

B.

On nous prie d'annoncer que les dames seront admises à la conférence. Nous ferons connaître prochainement le lieu où l'on peut se procurer les cartes d'entrée.

CHRONIQUE DES ARTS. — Mme Henriette Descat vient de remporter un brillant succès au Salon de Paris, où elle a exposé, cette année, une gracieuse statue, l'*Innocence* (une jeune fille nue, assise, faisant boire un serpent), et un buste, le portrait de Mlle Y... Le jury lui a décerné une mention honorable. C'est la quatrième année que Mme Descat prend part à l'Exposition des Beaux-Arts, et la distinction qui vient de lui échoir prouve que son talent de statuaire est déjà mûr. On se rappelle que le grand buste de bronze qui perpétue, au Musée de Lille, les traits d'Alexandre Leleux, est de la main de Mme Descat.

LES ACHATS DE L'ETAT. — Parmi les achats faits par l'Etat au Salon de cette année, il convient de noter le tableau de notre compatriote M. Agache, intitulé « Etude. »

ACCIDENT. — Hier matin, une jeune ouvrière de la retorderie de MM. Wallaert, rue de Poids, en voulant remettre une courroie, alors que la machine était en marche, a eu le bras droit pris dans les engrenages et presque complètement broyé.

La malheureuse a été conduite à l'hôpital St-Sauveur, où l'amputation du membre a été pratiquée.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 2 juin. — *Thermomètre*. — Température à 2 h. + 24° 5/10. — *Baromètre* : 773. (Beau temps.) Hausse 1 mm. — *Etat de l'atmosphère* : Temps chaud, tempéré par une bonne brise, beau soleil, ciel pur. — *Vent* : Ouest.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 1er juin.

Tentative d'assassinat a Tourcoing.

Caillot a été condamné à sept ans de réclusion.

Défenseur : Me Kremp.

Affaire de mœurs

L'inculpé est le nommé François Catillon, âgé de 73 ans, sabotier à Clairfontaine.

L'inculpé Catillon est acquitté.

Défenseur : Me Renault du Motez.

Vol qualifié

Le 18 avril 1883, le nommé François Lesaffre, un repris de justice des plus dangereux, déjà condamné pour vol par la Cour d'assises de Douai, s'introduisait dans le domicile de la veuve Sabarat, rue de Bellaing, à Douai et, à l'aide d'effraction, s'emparait d'un titre de rentes de 200 francs. Il commettait, en outre, dans la même maison, un second vol au préjudice de la servante.

Lesaffre est un malfaiteur de la pire espèce ; il ne travaille pas, il se livre continuellement à la boisson, bat journellement sa mère et vit à ses dépens.

L'accusé Lesaffre, est condamné à 7 ans de réclusion.

Défenseur : Me Plouvier.

Audience du 2 juin 1883

Assassinat

Le sieur Jean-Baptiste Duhem, célibataire, âgé de 69 ans, avait, aux termes d'un acte authentique, en date du 13 novembre 1882, abandonné ses biens à son frère Pierre-Joseph Duhem et à sa belle-sœur Marie-Anne Clarret, cultivateurs à Wanehain. Ceux-ci avaient pris l'engagement de le loger, nourrir et entretenir sa vie durant, et il avait été convenu que, si la vie commune devenait impossible, les époux Dubem paieraient à Jean-Baptiste une rente annuelle de 300 francs.

Jean-Baptiste Duhem vint, en effet, demeurer chez son frère et sa belle-sœur ; mais, tandis qu'il vivait en très-bonne intelligence avec son frère, des discussions ne tardèrent pas à éclater entre lui et Marie Clarret.

Le 25 mars 1883, à la suite d'une scène plus violente que les autres, il fut convenu que la vie commune cesserait et que Jean-Baptiste Duhem quitterait la maison le lendemain.

Le soir, après le souper, l'un des enfants, François Duhem, se préparant à aller se coucher, fut frappé du bruit que faisait son oncle en dormant. Il avertit sa mère qui depuis quelques instants était dans l'étable et celle ci alla chercher son mari dans un estaminet voisin.

Pierre Joseph revint aussitôt et il trouva son frère étendu dans son lit, la figure ensanglantée et ne donnant plus signe de vie.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur la belle sœur de la victime qui, après avoir nié pendant quelque temps, se décida à avouer son crime. Irritée de la perspective de servir à son beau-frère la rente de 300 francs stipulée, qu'elle trouvait trop élevée pour ses ressources, elle avait résolu de lui donner la mort et, en entrant pour prendre une lanterne dans la chambre où il était couché et endormi, elle l'avait frappé avec un marteau qui se trouvait sous le lit.

Les coups qu'elle a portés, au nombre de 9, étaient d'une extrême violence. Tous se trouvaient sur le côté gauche de la tête ; presque tous les os de la région temporale étaient brisés et la substance cérébrale, écrasée à une profondeur de plusieurs centimètres, était à découvert.

L'accusée n'a pas d'antécédents judiciaires, mais elle a un caractère violent et emporté ; elle ne jouissait d'aucune considération dans la commune, et, dès le premier jour, l'opinion publique l'avait accusée, d'une voix unanime, du crime qui lui est aujourd'hui reproché.

Défenseur : Me Maillard.

L'audience continue.

NORD

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DU DÉPARTEMENT DU NORD. — Voici les recettes du 21 au 27 mai 1883 et du 1er janvier au 27 mai 1883, comparées à celles des mêmes périodes de 1882 :

Du 21 au 27 mai. — Nombre de voitures en 1883 : 332 ; en 1882 : 385. — Recettes en 1883 : 28,941 10; en 1882 : 27,862 95. — Différence en plus : 1,078 15. — Moyenne par voiture en 1883 : 75 fr. 76; en 1882 : 72 fr. 37. — Différence en plus : 3 fr.